

## Conditions de reprise de la plongée subaquatique après accident

Type d'accident	CI initiale	Explorations	CAT
<b>Surpression pulmonaire</b>			
* avec signes pulmonaires	1 mois	TDM thoracique immédiate	Si pas d'effraction, reprise autorisée Si effraction (PNO, PNM), CI définitive
* avec signes neurologiques	Définitive		
<b>Otite Barotraumatique</b>			
* sans perforation tympanique	5 à 15 j	Otoscopie Audio-tympanométrie	Si normalisation tympanique et auditive et mobilité satisfaisante, reprise autorisée
* avec perforation tympanique	Durée de la perforation	Otoscopie Audio-tympanométrie	Si cicatrisation spontanée ou tympanoplastie, reprise prudente 2 mois après
<b>Barotraumatisme O. interne</b>	4 à 6 mois	Audio-vestibulométrie	Si pas de perte dans les fréquences conversationnelles et acouphènes tolérés, reprise autorisée
<b>ADD Cutané isolé</b>	8 j	Aucune	Recherche de facteurs de risques
<b>ADD Ostéo-Arthro- Musculaire (OAM)</b>	1 mois	IRM + TDM à 1 mois  Scintigraphie +/-	Si image d'ostéonécrose dysbarique, prolongation de la CI avec surveillance de l'imagerie par 6 mois Si pas de signes fonctionnels et radiologiques reprise autorisée
<b>ADD Labyrinthique</b>	6 mois	Audio-vestibulométrie Recherche de shunt D/G (EDTC-ETO)	Si récupération clinique et normalisation de la vestibulométrie, reprise autorisée Sinon réévaluation 6 mois plus tard
<b>ADD Médullaire</b>	6 mois	PES /PEM EMG BUD IRM	Si persistance de troubles moteurs, sphinctériens et/ou sensitifs profonds, pas de reprise et réévaluation dans 6 mois Si uniquement, séquelles sensitives superficielles, autorisation de reprise
<b>ADD Cérébral</b>	6 mois	IRM Recherche de shunt D/G (EDTC-ETO)	Si existence de séquelles neurologiques ou radiologiques et /ou présence d'un shunt, CI définitive Sinon, autorisation de reprise